

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021-127

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

### Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 79  
Suppléants présents : 3  
Pouvoirs : 15

### Date de convocation :

16/09/2021

### Date d'affichage :

24/09/2021

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; MOUTENET Mylène ; VICHOT Étienne.

Excusés : BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BUCHOT Jean-Yves ; CALLAND Jacques ; CATTET Jean-Luc (représenté par MOUTENET Mylène) ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; FREDY Damien ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MOREL Denis ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne).

Excusés ayant donné pouvoir : ARTIGUES Damien à BUNOD Rémy ; BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Rachel à LONG Grégoire ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CHATOT Patrick à DUTHION Jean Paul ; CORON Nathalie à PANISSET Marilyne ; GAMBAY Olivier à HUGUES Guy ; GEAY David à LUSSIANA Eddy ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; HOTZ Richard à PROST Philippe ; LAVRY Dominique à FAVIER Jean-Louis ; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy.

Absents : BANDERIER Dominique ; CORAZZINI Sylvie ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy

**Objet : ACCUEIL DE LOISIRS ORGELET – Tarifs camps et mini-camps 2021**

**Le RAPPORTEUR,****EXPOSE**

Suite aux recommandations de la trésorerie de Clairvaux les Lacs concernant la facturation au prorata pour les séjours écourtés, il convient de modifier la délibération 2021-096 du 12 juillet 2021 comme suit :

A la suite à la fusion, Terre d'Emeraude Communauté a conservé la compétence péri et extrascolaire pour les Accueils Collectifs de Mineurs des anciens territoires de Clairvaux, Orgelet et Arinthod.

L'Accueil Collectif de Mineurs d'Orgelet ainsi que le secteur jeunes proposent pendant les vacances d'été des camps et des mini-camps pour les enfants âgés de 4 à 17 ans.

Pour rappel, la CAF du Jura impose que les séjours organisés par des Accueils Collectifs de Mineurs doivent être établis en tenant compte des revenus par foyer pour chaque enfant accueilli.

Les propositions tarifaires sont établies de manière à couvrir tous les frais des séjours (transports, activités, alimentation et hébergement) hors frais de salaires des animateurs encadrant, permettant ainsi aux enfants de partir en séjour à des coûts raisonnables tout en ayant un programme d'animation de qualité.

L'organisation de séjours fait partie intégrante des objectifs généraux des projets pédagogiques de Terre d'Emeraude Communauté. 3 camps (5 jours / 4 nuits) cet été pour les enfants âgés de 8 à 17 ans et 2 mini-camps (2 ou 3 jours) pour les enfants âgés de 4 à 7 ans afin d'expérimenter une première nuit sous tente.

Proposition des tarifs pour les camps :

<b>Tranches de revenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Camp Thoissey (8/12 ans)</b></li> <li>- <b>Camp Thoissey (8/12 ans)</b></li> <li>- <b>Camp Toissey (Secteur jeunes)</b></li> </ul>
Moins de 650€	165 euros
651 à 1 500€	175 euros
1 501€ à 2 500€	185 euros
2 501€ à 3 500€	195 euros
3 501€ à 4 499€	205 euros
Plus de 4 500€	215 euros

*Pour tous les bénéficiaires de bon caf, il y aura une prise en charge de 92,50€ à déduire de ces prix de séjours.*

Proposition des tarifs pour les mini-camps :

Facturation d'une journée ALSH de 10 heures avec repas en fonction des revenus + supplément de 15 euros par jour.

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 15 septembre 2021 a émis un avis favorable,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE


**D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des camps et mini-camps sur l'Accueil Collectif de Mineurs d'Orgelet.**

**D'APPROUVER la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité,**

**DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président



Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210922-D\_127\_2021-DE